

Lettre inter-associative adressée au Préfet du Pas-de-Calais

28 août 2017

Ligue des **droits de l'Homme**

FONDÉE EN 1898



Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,

Vous avez indiqué aux associations que vous avez rencontrées le jeudi 10 août que l'Etat allait se conformer aux injonctions du Tribunal administratif de Lille, confirmées par le Conseil d'Etat, concernant l'accès des exilé-e-s présent-e-s dans le Calais à un dispositif humanitaire.

Vous avez notamment déclaré que les douches seraient réservées aux personnes vulnérables, et avez précisé qu'il s'agissait des personnes malades, des femmes et des enfants.

Nous attirons, à titre liminaire, votre attention sur le fait que, comme le précise le considérant n° 30 de l'ordonnance du Tribunal Administratif de Lille, l'évaluation des besoins et la définition des conditions d'accès aux services créées (points d'eau et douches) doivent se faire en lien avec les associations requérantes. Sauf à méconnaître l'ordonnance prise, il ne vous est donc pas possible de déterminer unilatéralement, comme vous l'avez fait, les modalités d'organisation de ces services, surtout si celles-ci ont finalement pour objet d'exclure plusieurs catégories de personnes.

[...]

Lire aussi : [Lettre inter-associative adressée au Préfet du Pas-de-Calais](#)

- Emplacement : ré-agir ensemble > Solidarités > Actualités partenaires >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Lettre-inter-associative-adressee-au-Prefet-du-Pas-de-Calais>